



Paris, le 2 février 2023

MONIQUE LUBIN
SENATRICE
DES LANDES

Objet : projet de loi de finances 2023

ÉRIC KERROUCHE
SENATEUR
DES LANDES

Madame la maire,
Monsieur le maire,

A l'issue de son examen par les deux chambres du Parlement et de la décision du Conseil constitutionnel, nous tenions à vous adresser un point d'ensemble sur le projet de loi de finances pour 2023.

L'examen de ce budget est intervenu dans un contexte particulier : il est le premier budget examiné alors que le président de la République ne dispose plus que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale. Dans cette optique, le Gouvernement a souhaité mettre en place les dialogues de Bercy auxquels notre groupe a participé.

Il en est ressorti deux enseignements : l'absence de remise en cause de la politique fiscale actuelle et la poursuite de nouvelles coupes budgétaires. Dès lors, nous avons indiqué que ces deux orientations ne nous semblaient pas conformes à l'intérêt du pays et de nos concitoyens, sans malheureusement être entendus.

Comme vous le savez, le Gouvernement a également utilisé dès la première lecture du texte à l'Assemblée Nationale le « 49.3 » et a engagé sa responsabilité. En conséquence, une part importante de ce projet de loi n'a pas pu être examiné par nos collègues. Nous avons regretté que le Gouvernement ait fait le choix de supprimer du texte transmis au Sénat des dispositions pourtant votées par les députés.

C'est donc dans ce contexte très particulier que le Sénat a examiné ce projet de loi de finances pour 2023. Nous avons déposé un nombre important d'amendements tant pour porter nos propositions que pour inviter le Gouvernement à débattre et à justifier ses choix.

1. S'agissant des recettes budgétaires

Notre groupe considère que si la maîtrise de la dette publique et du déficit ne saurait être l'alpha et l'oméga d'une politique économique, il convient d'en mesurer l'impact. Aujourd'hui, le remboursement de la charge de la dette est redevenu le deuxième poste budgétaire de l'Etat et représente environ 40 milliards d'euros. Ce sont autant de crédits budgétaires qui ne peuvent pas être dépensés au bénéfice de nos concitoyens et de nos territoires.

Face à ce constat, notre position est claire : alors que la situation économique et sociale ne permet pas de réduire la dépense publique, et en particulier le financement de notre protection sociale et de nos services publics, la politique de désarmement fiscal ne peut



se poursuivre. **C'est pourquoi nous avons porté un mécanisme de taxation exceptionnelle des super-profits et nous avons plaidé pour le rétablissement d'un impôt de solidarité sur la fortune, axé sur la transition écologique.** Ces propositions ont été rejetées.

Nous avons également proposé plusieurs mécanismes de rééquilibrage des impôts existants sur les entreprises et sur les ménages. **Enfin, nous nous sommes opposés à la suppression de la CVAE.** Ce projet procède d'une méconnaissance de la place des collectivités territoriales dans notre pays. Une telle baisse des ressources publiques locales n'est pas responsable dans la période actuelle.

2. S'agissant des collectivités locales

Alors que la crise sanitaire a entraîné, fort heureusement, la suspension des contrats dits de Cahors, le Gouvernement a présenté cette année, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 (LPPF) un mécanisme, **le pacte « de confiance »**, qui se caractérise par une contrainte renforcée sur les finances des collectivités au travers de sanctions financières. Alors que cette disposition a été rejetée par le Parlement lors de l'examen de la LPPF, le Gouvernement a réintroduit en catimini cette disposition dans le projet de loi de finances en 2023. **Nous avons toutefois réussi à obtenir la suppression de cette mesure inique.**

En revanche, nous n'avons pas réussi à faire renoncer le Gouvernement en ce qui concerne la suppression en deux ans de la CVAE. Si cette décision s'accompagne de mesures de compensation pour les collectivités (et nous serons extrêmement vigilants quant aux modalités de cette compensation), elle affaiblit encore un peu plus l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. **Cette décision est un non-sens sur le plan budgétaire et une erreur sur le plan politique, pour des collectivités territoriales qui sont mieux gérées que l'État.** Nous regrettons que cette mesure ait été adoptée par la majorité sénatoriale.

Nous avons affirmé tout au long des débats notre volonté de défendre une puissance publique ambitieuse dotée de moyens financiers adéquats (tant pour l'État que pour les collectivités territoriales). Face au désarmement fiscal appliqué par un Gouvernement qui aura privé la puissance publique de près de 400 milliards de recettes en dix ans, nous continuerons à porter ce discours car nous croyons qu'il s'agit de la condition de la crédibilité, de l'ambition et de l'efficacité de l'action publique face aux mutations profondes que traverse notre société.

3. S'agissant des dépenses budgétaires

Sans évoquer l'intégralité des missions budgétaires qui composent le budget, la philosophie de notre groupe a été la suivante.

Nous devons porter des propositions audacieuses et financées pour changer le quotidien de nos concitoyens et renforcer quand cela est nécessaire nos services publics. C'est pour cela que nous avons proposé de nombreuses **mesures visant à augmenter les moyens dont disposent les sapeurs-pompiers**, à la suite d'une année 2022 qui a notamment mis en lumière leurs besoins d'investissement.

C'est également dans la même logique que nous avons porté des **mesures visant à aider davantage le corps enseignant** et à renforcer les moyens d'une Éducation nationale qui ne parvient plus aujourd'hui à recruter suffisamment de nouveaux professeurs. C'est également dans la même logique que nous avons voulu **tirer les**



enseignements de la crise des transports qui frappe en particulier la région Île-de-France. Aucune de nos propositions n'a été retenue par le Gouvernement.

De la même manière, malgré une inflation forte, les budgets visant à préparer l'avenir de notre pays n'ont bien souvent pas été réévalués à la hauteur des enjeux, nous conduisant même parfois à les rejeter. Il en va ainsi, en particulier du soutien au monde agricole, parfaitement insuffisant, de la **dramatique fragilisation du secteur du logement** mise en œuvre par le Gouvernement depuis désormais plus de cinq années, de **l'absence de toute ambition réelle en faveur de la transition environnementale** ou encore de la **lutte contre les violences sexuelles et sexistes**.

Au travers de ces exemples non exhaustifs, vous comprendrez que le groupe socialiste, écologiste et républicain n'a pas été convaincu par un projet de loi de finances qui fragilise en particulier les plus précaires. En toute logique, nous nous sommes opposés à ce texte.

En 2023, nous continuerons de porter nos combats pour nos territoires et pour nos concitoyens. Vous pouvez compter sur notre engagement.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la maire, Monsieur le maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Monique LUBIN
Sénatrice des Landes

Éric KERROUCHE
Sénateur des Landes